

Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 39/2023

« Crédit de construction complémentaire au préavis municipal No 09bis/2022

Place de la Gare, chemin du Brit, routes de Lausanne et d'Echallens : remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autres services »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Le 23 août dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme (ci-après CUR), composée de Madame Aurélie Fayet, et Messieurs Gaétan Möckli, François Morier, Jean-Claude Progin, Gabriel Racciatti, François Studer et Christian Trinca Colonel, se sont réunis pour recevoir les informations sur ce préavis. Etaient également présents Messieurs les Conseillers Municipaux Blaise Jaunin et Patrick Oppliger, ainsi que Monsieur Yann Gilliéron, Chef de service du Bureau Technique.

L'objet du présent préavis est d'accorder un crédit de construction complémentaire au préavis municipal No 09bis/2022 pour le remplacement des collecteurs eaux claires et eaux usées au centre du village.

Analyse et observations de la CUR

En date du 19 mai 2022, le Conseil communal avait octroyé un crédit de CHF 3'385'000 TTC pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées en raison d'une capacité hydraulique insuffisante pour les premières, et d'un mauvais état du collecteur pour les secondes.

Les travaux ont débuté en juillet 2022. La première phase des travaux, consistant au passage du microtunnelier sous les voies du LEB, a été effectuée conformément au planning. Lors de la deuxième phase des travaux, qui ont continué le long du chemin du Brit pour connecter les collecteurs sous la route de Lausanne, une conduite d'eau potable a éclaté pendant la creuse en raison de son très mauvais état, provoquant l'arrêt de l'eau et des mesures de réparations en urgence.

Profitant des travaux en cours, le Service des eaux, d'entente avec la Municipalité, a entamé l'assainissement de l'entier du secteur sur les routes de Lausanne et d'Echallens. La première partie du travail côté route de Lausanne a été effectuée cet été, la seconde partie côté route d'Echallens sera effectuée dans un deuxième temps d'ici à la fin de l'année. Le Service du gaz en profite également pour assainir ses conduites de gaz sur le même secteur.

Par souci d'économies et afin de minimiser les perturbations dans le secteur, la Municipalité a décidé de profiter des travaux de fouille pour remplacer les canalisations d'assainissement communales, information qui avait été communiquée au Conseil communal le 22 juin dernier. La CUR salue cette initiative qui va permettre à Romanel une économie substantielle (non chiffrée), étant donné que le coût d'une partie des travaux sera divisé entre tous les services concernés.

La CUR a toutefois relevé qu'une réflexion devrait être portée par la Municipalité sur la possibilité de dévier le trafic routier pendulaire lors des travaux, notamment lorsque ceux-ci seront à la hauteur des feux devant la Charrue et ne permettront plus les croisements de 2

véhicules. La possibilité d'une circulation unidirectionnelle (sens Cheseaux → Lausanne) a ainsi été proposée, de même que la pose de panneaux de redirection du flux pendulaire aux entrées du village (Lussex et Raffort), afin de laisser en priorité l'accès au village pour les riverains.

A noter que le service du gaz procédera durant la même période probablement au remplacement d'une conduite de gaz le long de la route de Lausanne, depuis l'ancienne Poste jusqu'au Restaurant La Coccinelle. La conduite de gaz actuelle devait être provisoire pour 2 ans, elle est en place depuis une quinzaine d'années. Ceci est un argument supplémentaire aux yeux de la CUR pour mettre en place une déviation du trafic routier si ces travaux devaient être effectués en même temps.

Au total, les travaux auront pris 1 mois de retard, à cause principalement de la réorientation des travaux suite à l'explosion de la conduite d'eau, et également du temps perdu à rechercher une conduite d'évaluation des eaux usées le long des quais du LEB qui n'a finalement pas été retrouvée.

Position de la CUR

La CUR n'a pas d'opposition à la réalisation de ces travaux d'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, au vu de l'urgence et de la nécessité de les effectuer. Elle remercie également la Municipalité d'avoir pris les devants en anticipant le remplacement des canalisations d'assainissement communales qui, s'il avait été effectué plus tard comme projeté avec le réaménagement futur des routes de Lausanne et d'Echallens, aurait probablement coûté plus cher.

La CUR réitère son souhait qu'une déviation ou redirection du trafic routier soit pensée en amont pour les prochains mois, afin de limiter tant faire que peu les nuisances pour les riverains usagés de la route et les piétons.

En conclusion

Au vu de ce qui précède, les membres soussignés de la Commission d'Urbanisme, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 39/2023 adopté en séance de Municipalité du 31 juillet 2023 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique (CUR) ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de construction complémentaire au préavis n° 09 bis/2022 de CHF 695'000.00 TTC pour le remplacement des collecteurs eaux claires, eaux usées et autres services dans le secteur, place de la Gare, chemin du Brit, routes de Lausanne et d'Echallens ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Pour la Commission d'Urbanisme :



Gaétan Möckli

François Morier, Président



Jean-Claude Progin



Gabriel Racciatti



François Studer



Christian Trinca Colonel



Aurélie Fayet, rapporteur

Romanel, le 3 septembre 2023